

Règlement intérieur EPS

Les élèves doivent déposer leur sac de cours dans les casiers métalliques avant la montée dans les vestiaires du collège et enfiler leur paire de baskets propres avant de rentrer dans la salle de sport ou le gymnase.

Sécurité et suivi médical

- Tout élève mâchant du chewing-gum en cours d'EPS sera sanctionné.
- Tout élève devant prendre un traitement (par exemple ventoline ou équivalent en cas d'asthme) doit se signaler en début d'année à l'enseignant, lui apporter son certificat médical et avoir sur lui à chaque cours le médicament à prendre + PAI si besoin.

Présence au cours

La présence de chaque élève est obligatoire à tous les cours d'EPS, sauf cas particuliers (pour laquelle seul l'enseignant d'EPS, en accord avec la vie scolaire, peut accorder une dérogation).

Inaptitudes totales ou partielles

	<u>Sur présentation d'un certificat médical</u>	<u>Sur demande exceptionnelle de la famille</u>
Démarches administratives	<ul style="list-style-type: none">- Remplir un coupon page 32 dans le carnet de correspondance- Présenter à son professeur d'EPS le coupon et le certificat médical	<ul style="list-style-type: none">- Mettre un mot dans le carnet de correspondance (famille – établissement) et le présenter à son professeur d'EPS en début de cours <p>La demande de non-participation ne peut être reconduite d'une séance à l'autre sans certificat médical et est soumise à l'appréciation du professeur.</p>
Présence au cours	<p>L'enseignant décide en cas d'inaptitude totale de plusieurs semaines, si l'élève doit être présent ou non au cours d'EPS. Si la présence de l'élève en cours n'est pas obligatoire, la famille est alors informée par le biais du carnet de correspondance signé par l'enseignant et la CPE. En fonction du régime de l'élève (demi-pensionnaire ou externe) et de son emploi du temps, il pourra quitter plus tôt le collège ou y arriver plus tard. Dans le cas contraire, l'élève assistera aux cours d'EPS sans pratiquer.</p>	<p>La présence au cours est obligatoire.</p>
	<p>L'inaptitude de courte durée ne peut dispenser l'élève du cours d'EPS ni de participer à des tâches d'observation, de co-organisation voire d'arbitrage en toute sécurité..</p>	
En cas d'évaluation	<p>Seul un certificat médical dispense l'élève de pratiquer lors d'une évaluation. Il peut être donné à posteriori dans un délai de 48h.</p>	

Tenue

La tenue doit être adaptée à l'activité pratiquée.

- Survêtement, jogging ou short, sans bouton
- Chaussures de sport propres et correctement lacées
- Maillot de bain (short de bain interdit), bonnet de bain et nécessaire de toilette pour la piscine (6^{ème})
- Cheveux longs attachés
- Bijoux interdits sauf les montres en course d'orientation

L'élève qui oublie sa tenue fait l'objet d'une signalisation sur Pronote et encourt une punition.

Lors des transports en car

L'élève devra:

- Avoir un comportement correct: Ne pas crier, ne pas chahuter, ne pas mettre les pieds sur les sièges ni sur les dossiers, ne pas abandonner de déchets dans le car
- Mettre sa ceinture de sécurité avant le départ et la garder jusqu'à l'arrêt complet du véhicule sur le lieu de destination
- Rester assis pendant toute la durée du transport
- Ne pas manger ou boire, ni mâcher de chewing gum
- L'utilisation de téléphone portable, MP3... sera interdite dans le car

Signature des parents et de l'élève